

Les enseignantes et enseignants de l'EPU Léon BLUM  
95 route des Fréchets  
44600 Saint-Nazaire  
REP+ Pierre Norange

À Monsieur le Directeur Académique des Services de  
L'Éducation Nationale de Loire Atlantique

s/c de Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale  
de Circonscription Saint-Nazaire Ouest

Objet : temps de pondération du REP+ Pierre Norange

Monsieur le Directeur Académique,

Le 16 avril, nous recevions le planning des temps de pondération de la période 5. Le 17, 48h avant les vacances scolaires, une information nous était envoyée précisant que nos collègues pondérateurs seraient mobilisés pour assurer des remplacements du 6 au 22 mai. Suite à ce message, nous vous avons adressé un courrier.

Les 6 et 7 mai 2024, trois mails nous furent adressés précisant les modalités de mises en place des temps de pondération durant la période indiquée.

Les heures de pondération deviennent hypothétiques pour cette période car elles dépendent des absences de nos collègues. La reconnaissance de ce temps de travail et des enjeux spécifiques liés à l'exercice de notre fonction en REP+ semble oubliée. L'efficacité de ces temps de pondération et les objectifs se trouvent impactés de manière négative. En effet :

- Il n'y a plus d'anticipation possible quant à la prise de rendez vous avec des parents ou avec des services sociaux (éducateurs, assistante sociale.).
- Un ordre du jour en équipe de cycle ne peut plus être établi, la présence de tous les membres du groupe devient en effet incertaine. Suivi des élèves, suivis ou mises en place de projets, concertations- regards croisés-analyses autour du suivi des élèves sont repoussés ou perdus.

Soyez convaincu que ce que nous recherchons avant tout, c'est bien l'efficacité de ces temps au service de nos élèves. Les bonnes conditions de mises en place sont donc essentielles pour toutes les raisons évoquées ci-dessus. Or être informé au dernier moment du maintien ou non du temps de pondération empêche de prévenir en avance les élèves et les parents de la présence du collègue pondérateur. Le temps de liaison avec le collègue pondérateur indispensable avant

la prise en charge de la classe se fait dans une incertitude qui le rend très inconfortable donc peu efficace.

Si nous mesurons l'attention particulière apportée par M l'Inspecteur de circonscription pour perturber le moins possible ces temps de travail, nous considérons que la situation reste dégradée.

C'est pourquoi nous vous demandons de rétablir au plus vite le planning tel qu'il fut annoncé le 16 avril et d'envisager les moyens de pouvoir reprogrammer les heures perdues.

Soyez assuré, Monsieur le Directeur Académique, de notre engagement pour le Service Public.

Les enseignantes et enseignants de l'école.